



Argent bloqué chez le notaire

Par **vincent**, le **02/11/2010** à **13:02**

Bonjour,

J'ai vendu ma maison le 31 août 2009, depuis ce moment mon argent a été bloqué chez mon notaire à ma demande. En effet j'ai demandé cette action car la personne avec qui je vivais était endettée, j'ai donc voulu protéger mon capital.

Maintenant je vais pouvoir bientôt récupérer l'argent de la vente de ma maison.

Ma question est: Le notaire est-il dans l'obligation de me verser les intérêts du fait qu'il a placé mon argent en attendant que je puisse le récupérer.

Vais-je avoir des frais?

merci